



Un CFC comme porte d'entrée dans le monde paramédi- cal

- Vous souhaitez accueillir, organiser, travailler pour soutenir la santé des autres
- Vous voulez disposer d'une formation reconnue dans le monde professionnel

Le Certificat fédéral d'assistant/e médical/e vous permet de réaliser vos projets en 3 ans.

Buts de la formation

La voie plein temps d'assistant-e médical-e s'adresse aux futurs (es) professionnels (les) du secteur paramédical, qui souhaitent devenir polyvalents (tes) travailler auprès des médecins généralistes, dans des cabinets privés, cliniques, hôpitaux, etc.

Matières étudiées

- Administration médicale (secrétariat)
- Branches médicales théoriques
- Branches médicales pratiques (Radiologie, laboratoire et soins)
- Culture générale suisse
- Langues étrangères (allemand ou anglais)
- Gymnastique

Etapas de la formation

Modèle de formation de type 'Ecole des métiers' sur 3 ans :

- 18 mois en école à plein temps, à partir de fin août de chaque année
- 12 mois en stage pratique rémunéré à raison de Fr 13'120.- auprès de médecins, cliniques etc... Ce stage est recherché par l'Ecole, qui aide à l'orientation et à la préparation des entretiens d'embauche.
- 3 mois de préparation d'examens : diplôme Minerva puis CFC d'assistant/e médical/e

Financement et tarifs

- La formation est privée et payante.
- Il existe plusieurs modes de paiement visant, si cela est souhaité, à étaler le versement de l'écolage dans le temps : mode trimestriel, mensuel, étalé sur toute la formation.
- Il existe des possibilités de bourse et l'Ecole renseigne à ce sujet.
- Le stage pratique peut apporter aux étudiants un certain financement grâce à leur salaire de stage. Ajouté à celui des bourses potentielles et à l'effet de l'étalement, ce dispositif permet d'abaisser très notablement la charge financière des familles.

Schémas standards de financement :

- Par trimestre durant les trimestres 1 à 6 et durant le dernier trimestre d'examen, le trimestre 11 : Fr. 4'725.-/trim.
- Par mois durant les mois de cours, mois 1 à 18 et mois 31 à 33 : Fr. 1'595.-/mois.
- Par mois sur toute la formation (mois 1 à 33). : Fr. 1'025.-/mois.
- Par mois sur toute la formation (mois 1 à 33) en tenant compte de bourses d'études ou de contributions durant le stage : à évaluer selon chaque situation.





Pourquoi faire confiance à Minerva ?

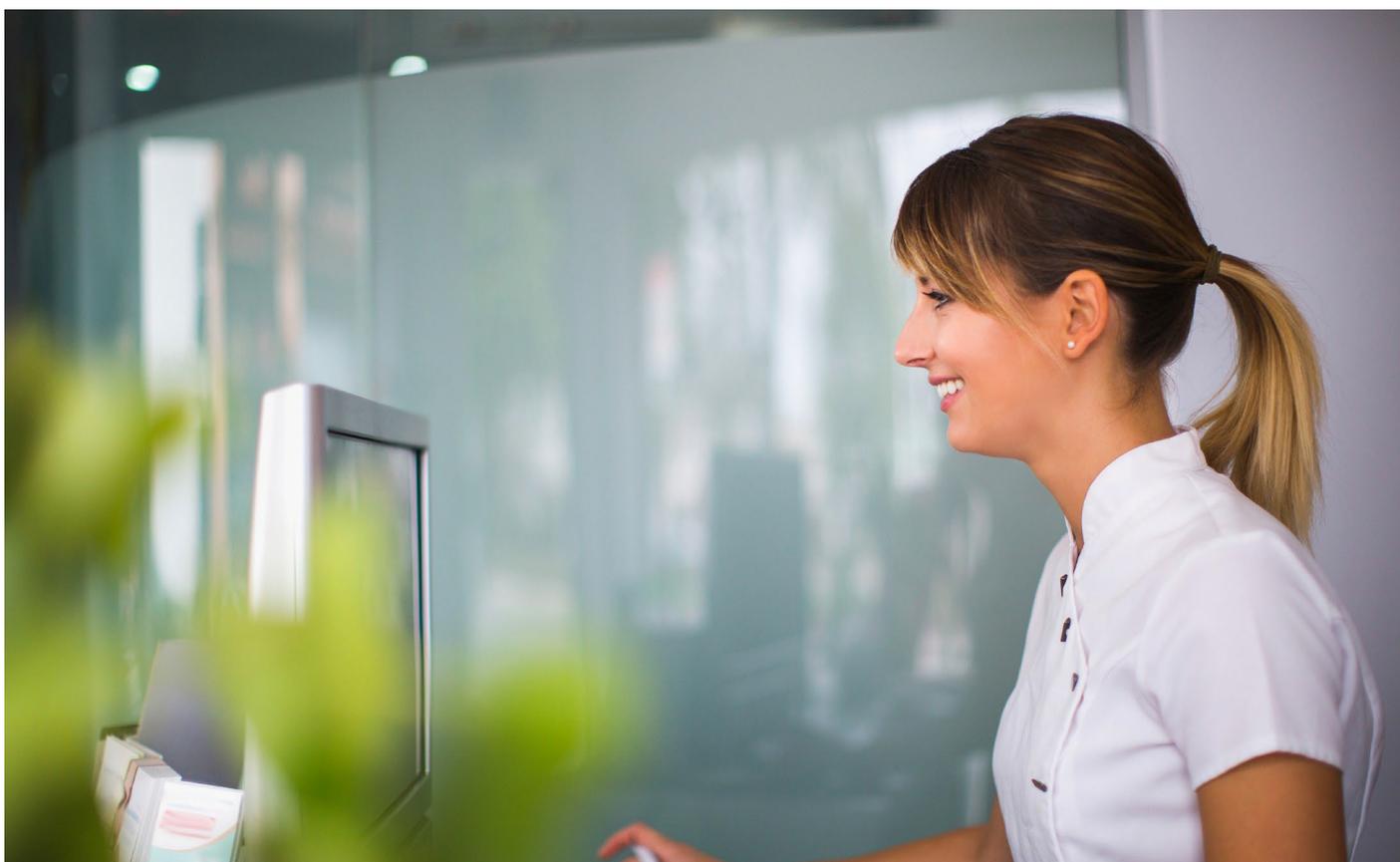
- Expérience de la transmission du Savoir et du Savoir-faire de plus de 70 ans.
- Direction dynamique et à l'écoute.
- Supervision et conseil dans l'Ecole par des Médecins praticiens FMH.
- Ecole accréditée par le Canton de Vaud pour le certificat fédéral d'assistant/e médical/e.
- Formations pratiques (stages externes), rémunérées et encadrées par l'Ecole.
- Professeurs formateurs.
- Supervision et suivi pédagogique des professeurs à l'interne.
- Apprentissage des matières professionnelles théoriques et pratiques à l'interne de l'Ecole.
- **Reconversions professionnelles-«Performa», en cours d'emploi ou à plein temps.**
- Programmes didactiques flexibles et adaptés selon les besoins actuels du Monde professionnel.

Ce métier, c'est ...

- Organiser un cabinet médical : accueil, agenda, commandes, facturation...
- Mener des actes médicaux simples auprès des patients.
- Préparer l'appareillage technique dans certaines fonctions médicales
- Aider le/la médecin dans ses actes demandant assistance.
- S'occuper d'orienter, rassurer, aider les patients.

Conditions particulières – Assistanat médical

- Une inscription n'est validée que si l'école l'a explicitement confirmée et si la finance d'inscription de CHF 350.- a été versée.
- b. La formation comprend 18 mois de cours théoriques, 12 mois de stage rémunéré, et 3 mois d'examens.
- c. L'écolage inclut les supports pédagogiques, la blouse professionnelle et les examens internes.
- d. Les étudiants peuvent choisir entre paiement trimestriel, mensuel, ou étalé en cochant l'option proposée dans le bulletin d'inscription.
- e. Une désinscription doit être notifiée par écrit, datée et signée. Les frais d'écolage sont calculés au prorata temporis. Dans le cas d'une formation bénéficiant d'un étalement des paiements, il peut y avoir des mensualités à payer après la sortie si le décompte le fait ressortir.
- f. En cas d'annulation d'inscription moins de deux mois avant le début de la formation, les frais d'inscriptions restent acquis à l'Ecole. S'y ajoutent différents frais tels que les commandes de matériel déjà passées spécifiquement pour l'élève ayant annulé son inscription.
- g. Les élèves majeurs reçoivent une décharge qu'ils peuvent signer et remettre à l'Ecole pour autoriser celle-ci à informer leurs parents sur leur parcours.
- h. Les étudiants ou leurs représentants légaux doivent disposer d'assurances maladie, accident, et responsabilité civile valables en Suisse.



**Préparez votre formation certifiante avec
Minerva !**